

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER(arrivé à 20h30), Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY(arrivé à 20h14), Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Madame Christine BILLARD, Madame Christine TAVERNIER qui donne procuration à Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Monsieur Nicolas PIOT.

Absent-e-s : Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Madame Anaïs GRAVADE.

Date de convocation : 11 février 2019

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier GARIN

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 25

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

- ***Délibération n° CM38/001/2019 : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 depuis le 3 décembre 2018***

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
76/2018	10/12/2018	Agence Evad&Vous	Signature d'une convention de séjour – séjour ski ALSH 2019 au Val Joli à Châtel (74)	12 240 € TTC
77/2018	10/12/2018		Participations des familles – séjour ski ALSH du 2 au 8 mars 2019	
78/2018	10/12/2018	Société Centre Eau	Contrat d'entretien des fontaines – année	6 065 € HT

		Vive	2019	
79/2018	18/12/2018	Société Biblix Systèmes	Contrat de maintenance et d'hébergement – logiciel Biblixnet – bibliothèque annexe de la Roche – année 2019	300 € HT
80/2018	18/12/2018	Allo Casse Auto	Signature d'une convention d'enlèvement pour destruction des véhicules épaves mis en fourrière – année 2019	70 € par véhicule enlevé
81/2018	19/12/2018	Commune d'Egly	Participation à l'acquisition d'un matériel de tests psychologiques pour le RASED	525.48 € TTC
82/2018	20/12/2018	Secours Populaire	Don	50 €
83/2018	21/12/2018	Laboratoire SGS France	Signature d'un bon de commande – Analyses d'échantillons 2019	429.70 € HT
84/2018	26/12/2018	Société Aquarelle	Signature d'un contrat d'entretien/maintenance multimarques des aires de jeux collectives – année 2019 à 2022	3 160 € HT
85/2018	26/12/2018	Société Côté Découverte	Signature d'un contrat de réservation/ classe d'environnement – Ecole Elémentaire Jacques Prévert – du 19 au 24 mai 2019	24 252.76 € TTC
86/2018	26/12/2018		Participations des familles – classe d'environnement – Ecole Jacques Prévert du 19 au 24 mai 2019	
01/2019	10/01/2019		Participations des familles – séjour ski Espace Jeunes – du 2 au 8 mars 2019	
02/2019	17/01/2019	E.S.A.T. Egly	Signature d'une revalorisation de contrat d'entretien des espaces verts – année 2019	19 742.84 € HT
03/2019	21/01/2019	Société PVJ	Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts – année 2019	6 450.00 € HT
04/2019	29/01/2019	Groupama	Signature d'un contrat d'assurance VILLASSUR3 – Bâtiments municipaux – 2019/2022	27 063.34 € TTC
05/2019	29/01/2019	ARCAL Compagnie Lyrique	Signature d'un contrat de cession – spectacle du 13/02/2019 – « Zaïna »	1 200.00 € HT
06 /2019	29/01/2019	Association Quartet Buccal	Signature d'un contrat de cession – spectacle du 17/02/2019 – « Le ciném'a capella »	1 800.00 € TTC
07/2019	04/02/2019	EURL « La ferme de Tiligolo »	Signature d'un contrat de cession – spectacle du 13/04/2019 – Salon de l'Environnement	1 756.00 € HT

- Délibération n° CM38/002/2019 : *Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – signature d'un avenant n° 2 à la convention fixant les modalités de télétransmission avec le Préfet*

- **Autorise** M. le Maire à signer avec le Préfet l'avenant n° 2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

- Délibération n° CM38/003/2019 : *Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des Maires de France à l'issue de son 101ème congrès*

- **Soutient** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme CAROEN, M. JOLY, M. PIGNOL)

- Délibération n° CM38/004/2019 : *Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de la Région d'Arpajon (SIEGRA)*

- **Approuve** les modifications des statuts du SIEGRA telles que proposées.

**Adoptée à l'unanimité**

**II. INTERCOMMUNALITE**

- Délibération n° CM38/005/2019 : *Modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération*

- **Approuve** les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération ainsi modifiés.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL)

**III. FINANCES**

- Délibération n° CM38/006/2019 : *Débat d'Orientations Budgétaires 2019 – Présentation du rapport*

- **Prend acte** de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2019, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL)

- Délibération n° CM38/007/2019 : *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2019 – Stade de l'Orangerie*

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu'indiquée dans le tableau au titre de la DETR 2019, pour financer le programme d'investissement 2019 en ce qui concerne le stade de l'Orangerie.

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- ***Délibération n° CM38/008/2019 : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : demande de subvention pour la sécurisation des écoles suite à l'actualisation des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) – appel à projets 2019***

- **Décide** de réaliser les travaux de mise en sécurité dans les 2 écoles élémentaires de la Commune, conformément à leurs Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- ***Délibération n° CM38/009/2019 : Point d'arrêt gymnase Alain Mimoun – Mise en accessibilité et sécurité – demande de subvention auprès d'Ile de France Mobilité***

- **Prend acte** de la nécessité de réaliser la mise en accessibilité et en sécurité de cet arrêt,

- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès d'Ile de France Mobilité.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- ***Délibération n° CM38/010/2019 : Régie d'avances Accueil de Loisirs – ouverture d'un compte de dépôt***

- **Autorise** M. le Maire à solliciter auprès de la Trésorerie d'Arpajon l'ouverture d'un compte de dépôts, étant précisé que le régisseur titulaire de la régie d'avances « Accueil de Loisirs » est désigné comme mandataire principal de ce compte,

- **Autorise** M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- ***Délibération n° CM38/011/2019 : Equipements sportifs communaux - Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit du Collège de la Fontaine aux Bergers d'une ou plusieurs installations sportives – Année scolaire 2018-2019***

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Président du Conseil Départemental de l'Essonne et le Principal du Collège de la Fontaine aux Bergers déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit du Collège de la Fontaine aux Bergers des installations sportives suivantes :

- gymnase Alain Mimoun
- stade de l'Orangerie

- **Précise** que la participation financière annuelle du Collège sera définie chaque année par la signature d'un avenant à la convention, valant annexe financière entre la Commune d'Ollainville, le Collège de la Fontaine aux Bergers et le Conseil Départemental de l'Essonne,

- **Dit** que la recette correspondante est inscrite au Budget Principal de la Commune.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **IV. AFFAIRES SOCIALES**

- ***Délibération n° CM38/012/2019 : Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – ERILIA – Programme de logements sociaux Route d'Arpajon***

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 11 386 323 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 90251 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

- **Dit** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Autorise** le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la société ERILIA, ainsi que tous documents utiles afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL)**

#### **V. CULTURE**

- ***Délibération n° CM38/013/2019 : Fixation de droit – médiathèque***

- **Fixe** le tarif de remplacement des DVD perdus ou détériorés à 30 €,

- **Dit** que la procédure de recouvrement se fera en Trésorerie après émission d'un titre de recette,

- **Prend acte** que cet ajout fera l'objet d'un avenant n° 1 au règlement intérieur de la médiathèque,

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile,

- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de la commune.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/014/2019** : *Autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque*

- **Autorise** dans le cadre d'un programme de désherbage, la médiathécaire, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

- **Donne** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- **Indique** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

**Adoptée à l'unanimité**

## VI. **ENFANCE**

- **Délibération n° CM38/015/2019** : *Demande de subvention Portail familles et matériel de pointage – Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne*

- **Propose** de répondre à l'appel à projets 2019 lancé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne concernant la mise en place d'un portail famille couplé avec l'utilisation de tablettes de pointage au sein de l'Accueil de Loisirs et du périscolaire.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme CAROEN)**

## VII. **PERSONNEL**

- **Délibération n° CM38/016/2019** : *Bilan des formations 2018 – Plan de formation 2019*

- **Prend acte** de ce plan de formation.

- **Délibération n° CM38/017/2019** : *Charte ATSEM*

- **Adopte** la charte des Atsem telle que présentée,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte et à en assurer son application.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/018/2019 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- ♦ au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs.

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/019/2019 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **Décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/020/2019 : Création d'emploi permanent**

- **Décide** de créer au tableau des effectifs :

- Un emploi permanent à temps complet de **manutentionnaire – agent technique polyvalent**, au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emplois des adjoints techniques à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de travail).

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Adoptée à la majorité** (1 contre : M. JOLY, 1 abstention : M. PIGNOL)

- Délibération n° CM38/021/2019 : Gratification stagiaire BAFA – séjour Espace Jeunes

**Décide :**

- De porter à 490 € net le montant de la gratification allouée au stagiaire validant le diplôme et encadrant le séjour ski 2019 de l'Espace Jeunes,
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir,
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au chapitre 012

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Mme CHEVRON, M. JOLY, M. PIGNOL)

- Délibération n° CM38/022/2019 : Création d'un poste d'Agent d'entretien du pôle sportif et des espaces publics dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

- **Décide** d'intégrer le poste d'agent d'entretien du pôle sportif et des espaces publics à compter du 28 janvier 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

**Adoptée à l'unanimité**

- Délibération n° CM38/023/2019 : Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque Santé

- **Décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**ET**

- **Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Adoptée à l'unanimité**



## VIII. URBANISME

- **Délibération n° CM38/024/2019** : *Vente d'une partie du chemin rural dénommé « Chemin de la croix blanche » et d'une partie du chemin rural dénommé de la « route 116 au ruet »*

### **Décide :**

- de fixer le prix de vente à la somme de 108 045 € (cent huit mille quarante-cinq euros) ;
- d'aliéner la partie du chemin rural dénommé « Chemin de la Croix Blanche » d'une superficie de 5214 m<sup>2</sup> objet de la présente procédure au CEA, au prix susvisé, étant ici précisé que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ;
- d'aliéner la partie du chemin rural dénommé de la « route 116 au Ruet » d'une superficie de 1506 m<sup>2</sup> objet de la présente procédure au CEA, au prix susvisé, étant ici précisé que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/025/2019** : *Etablissement Public Foncier d'Ile de France : renouvellement de la convention signée le 3 mars 2011*

- **Approuve** la Convention d'Intervention Foncière entre la commune d'Ollainville, la Communauté d'Agglomération et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.
- **Autorise** M le Maire à signer ladite convention d'Intervention ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. JOLY, M. PIGNOL)**

- **Délibération n° CM38/026/2019** : *Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marcoussis – avis*

- **Décide** d'émettre un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU de la Commune de Marcoussis,
- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n° CM38/027/2019** : *Plan Local d'Urbanisme d'Arpajon – avis*

- **Décide** d'émettre un avis favorable au PLU arrêté par la Commune d'Arpajon,
- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

- Délibération n° CM38/028/2019 : Autorisation environnementale déposée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis – avis

- Décide :

**De formuler** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. GARIN)**

## IX. INFORMATIONS

La séance est close à 23h00



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

*GiraudEAU*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 18 mars 2019.**